

**M. Coldwell:** Je trouve que l'attitude du ministre de l'Agriculture cet après-midi est difficile à comprendre. D'habitude, quand une question qui intéresse son ministère vient sur le tapis, il connaît son sujet sur le bout des doigts et peut nous fournir tous les renseignements nécessaires. Je lui ai posé certaines questions et le député de Lake-Centre a indiqué plusieurs des dates au sujet desquelles je voulais me renseigner. C'est le 19 janvier qu'on a déclaré qu'il s'agissait bien de la fièvre aphteuse. Je trouve donc pour ainsi dire inconcevable qu'aujourd'hui, 3 mars, le ministre ne soit pas encore en mesure de nous dire comment la maladie a été découverte et quelles mesures de quarantaine son ministère a prises.

**Le très hon. M. Gardiner:** Le député me permet-il de l'interrompre?

**M. Coldwell:** Je ne vous accorde qu'un instant.

**Le très hon. M. Gardiner:** C'est à propos du point même qu'a mentionné le député. Ce matin, le député de Brant-Wentworth m'a envoyé le texte d'une question qu'il se propose de me poser à l'appel de l'ordre du jour aujourd'hui, si jamais nous y parvenons. Voici ce qu'il veut savoir:

Quand la division d'hygiène vétérinaire de la Saskatchewan a-t-elle été pour la première fois informée qu'on avait découvert une affection vésiculaire chez les bestiaux?

Quand l'a-t-on appris à Ottawa?

A quelle date des fonctionnaires d'Ottawa sont-ils allés visiter la région infectée, pour la première fois?

Quel rapport ont-ils soumis et quand le premier spécimen contaminé a-t-il été livré au laboratoire de pathologie animale de Hull?

Les questions me sont parvenues environ une heure et demie avant la séance. J'ai demandé à mes fonctionnaires s'ils pouvaient me fournir les réponses à ces questions. On m'a répondu qu'il n'était guère possible, en raison de la forme sous laquelle elles se présentaient, de me donner les réponses aujourd'hui même avant l'ouverture de la Chambre, mais qu'on s'efforcerait de me les communiquer dans le plus bref délai. Jusqu'à ce que je vienne à la Chambre, il m'était absolument impossible de savoir que j'aurais à transmettre des renseignements, étant donné notamment ce qui m'est arrivé vendredi dernier lorsque j'ai essayé de répondre à une question sans connaître exactement les faits.

**M. Coldwell:** Voilà qui ne parle pas en faveur du ministère en cause. Les questions en jeu sont si graves que tous les renseignements qui s'y rapportent devraient être immédiatement transmis au ministre dès qu'il les demande. A mon avis, le ministre n'a fait que

révéler une très forte négligence dans son propre ministère. J'en suis très étonné, car j'ai toujours eu le plus grand respect pour le personnel de ce ministère. A mon jugement, tant de choses laissent à désirer relativement à la découverte de cette maladie dans la province de Saskatchewan qu'il y a lieu de réunir immédiatement le comité de l'agriculture et d'y faire comparaître les fonctionnaires du ministère. On pourrait alors obtenir toutes les données disponibles. Je ne possède aucun renseignement officiel, mais l'honorable député de Lake-Centre dispose de renseignements qui se rapprochent beaucoup par leur nature, de ce que j'ai moi-même.

Je tiens mes renseignements d'un vétérinaire retraité de la Saskatchewan pour lequel j'ai la plus haute estime. Le ministre viendrait, je crois, si j'en révélais le nom, que c'est l'un des vétérinaires les plus éminents du Canada à l'heure actuelle. J'ai appris de lui qu'on disposait à l'Université de Saskatchewan des laboratoires voulus et de vétérinaires très compétents qui auraient pu, s'ils avaient eu l'occasion d'examiner le sang ou la salive des animaux contaminés, déclarer qu'il ne s'agissait pas de stomatite, mais d'une autre maladie, même s'il leur avait été impossible de diagnostiquer la fièvre aphteuse.

Je ne comprends pas qu'un des chefs de la division de l'hygiène vétérinaire se soit rendu en Saskatchewan en décembre sans rapporter les échantillons aux laboratoires de Hull en vue de déceler quelle était la maladie qui, comme le dit l'honorable député de Lake-Centre, avait éveillé les soupçons des simples profanes, des cultivateurs de cette région de la Saskatchewan. La question devrait, je crois, faire l'objet d'un examen approfondi de la part du comité permanent de l'Agriculture. Le comité devrait être formé immédiatement et les fonctionnaires du ministère sommés de comparaître devant lui.

Je conviens avec l'honorable député de Lake-Centre que le problème est très grave pour les cultivateurs dont on abat les troupeaux, pour ceux qui sont assujétis à la quarantaine et pour ceux qui ne peuvent vendre leur provende, foin ou autre produit, en dehors de la région. Il y en a d'autres cependant qui sont atteints et auxquels le projet de loi n'offre aucune indemnité. Je songe aux producteurs laitiers de la région. Quelles mesures va-t-on prendre à leur égard, ainsi qu'à l'égard des agriculteurs, à qui il est interdit d'expédier des céréales de provende, et des éleveurs, qui devront garder leurs bestiaux sur leurs fermes, des mois peut-être, sans pouvoir les vendre? Ces bestiaux sont pourtant à point pour la vente et chaque jour de retard signifie une perte (non pas com-